

# Conditions générales de participation

La participation à un séminaire organisé par le Luxembourg Lifelong Learning Center est régie par les conditions générales suivantes :

## Article 1

Tout intéressé désireux de participer à un ou plusieurs séminaires doit s'inscrire moyennant le formulaire d'inscription à envoyer par courrier, fax ou par e-mail au plus tard un (1) mois avant le début du séminaire.

**Luxembourg Lifelong Learning Center (LLLC),**  
**13 rue de Bragance L-1255 Luxembourg**  
**T 27 494 600 F 27 494 650**  
**formation@LLLC.lu www.LLLC.lu**

L'inscription n'est définitive qu'au moment du reçu du paiement du droit d'inscription au compte : LLLC/CSL/SEMINAIRES à la BCEE Luxembourg  
N° IBAN: LU36 0019 1255 2766 1000.

## Article 2

Pour l'organisation d'un séminaire, l'inscription d'un minimum de personnes est requise, faute de quoi le LLLC se réserve le droit d'annuler la tenue du séminaire. Dans ce cas le LLLC procède au remboursement du droit d'inscription. En cas d'annulation par le participant aucun remboursement du droit d'inscription payé n'est effectué. Il est néanmoins possible de remplacer la personne inscrite par un autre participant. Pour être pris en compte,

le remplacement doit faire nécessairement l'objet d'une confirmation par courrier ou par fax au plus tard avant le début du séminaire. Cette confirmation est à adresser au LLLC.

## Article 3

Après réception des droits d'inscription le commanditaire reçoit une confirmation de participation écrite de la part du Luxembourg Lifelong Learning Center.

## Article 4

Tout candidat ayant assisté à un séminaire reçoit un certificat de participation reprenant le titre, les objectifs, le contenu et la durée du séminaire.

## Article 5

En signant la fiche d'inscription le commanditaire déclare accepter les présentes conditions de participation et autorise le LLLC à traiter les données nominatives par voie informatique.